

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Godin		Date d'inspection Le 13 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de permis 2015734
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2		Numéro de téléphone (506) 284-9811
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 27	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite, le ratio est respecté. - À la suite de la vérification de 10 dossiers d'enfants, tous les dossiers sont complets. Les profils ainsi que les formulaires de consentement sont remplis en bonne et due forme. - Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieur sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants inscrits et adaptés à leurs âges. Ils sont rangés sur des étagères basses, ouvertes, faciles d'accès, propre et en bon état. L'aire de jeu intérieur est entretenue de manière à assurer la sécurité des enfants. - Les activités quotidiennes sont délibérément planifiées et documentées dans l'établissement agréé et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. - L'écart de 46 cm entre chaque équipement de sieste est respecté. Le matelas de sieste est couvert d'une enveloppe étanche. - Observations: À mon arrivée, les enfants mangeaient leur collation, fournie par leurs parents. Ensuite, ils ont participé à des jeux libres. Les enfants ont également réalisé une activité de bricolage. Le changement des couches ainsi que le lavage des mains ont été effectués. - Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 octobre 2026

Date

original signé par
Joanie Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"